

LA REVUE DE LA SOCIETE HISTORIQUE D'ILLIES



Au Fil d'Illies

Septembre 2023

Numéro 51

SOMMAIRE

Page 2

Sortie de la Grande-Guerre 2ème partie - suite

Page 10

Sécheresse en 1921

Page 12

Locataires du Bureau de Bienfaisance en 1921

Archives de la SHI

Découpe d'un article de journal (*date et journal inconnu*) voir 1944

Un camion américain renverse trois jeunes filles. L'une d'elle, d'Illies, est tuée sur le coup.

Hier après-midi, à l'angle des rues Nationale et de l'Hôpital Militaire, un camion militaire monté par des américains a heurté un groupe de trois jeunes filles.

Mlle Georgette Thibaut, 20 ans, ouvrière agricole, demeurant à Illies, près de Fournes, fut tuée sur le coup. Ses deux cousines, Mlles Gabrielle Prince, 18 ans et Antoinette Bauche, 16 ans, demeurant également à Illies, n'eurent aucun mal.

Comme trop souvent, le camion militaire roulait à une vitesse exagérée, surtout pour passer à un tel carrefour. Le conducteur ne semblant pas vouloir s'arrêter, la foule manifesta son indignation. Un des militaires menaçait.....(il n'y a pas de suite).

Si vous avez des renseignements sur cet événement merci de bien vouloir me renseigner.

Appeler Antoine BAVIERE au 03 20 29 04 84

N'hésitez pas à nous contacter :

Par courrier :

Société historique d'Illies, Mairie d'Illies, rue de la Mairie,
59480 Illies

Par Téléphone :

Mairie 03 20 29 04 06

Antoine BAVIERE 03 20 29 04 84

Au Fil d'Illies

Revue de la Société historique d'Illies, imprimée en mairie

REPRODUCTION INTERDITE
Sauf autorisation de la Revue

La Société historique d'Illies est présidée par Antoine BAVIERE

Siège social : Mairie d'Illies 59480 Illies

Sortie de la Grande Guerre

suite

Monument aux morts

Le 20 mars 1920. La commune de Marquillies écrit à M le Maire d'Illies : J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous disposons d'une somme de 800F donnée par diverses communes. Cette somme de 800F contribuera à l'érection d'un monument. Quant à la part communale, M Barrois a fait connaître à la Préfecture qu'elle serait votée quand nous connaîtrions la somme allouée par l'Etat. Signé Delebarre

Débits de boissons

Le 8 mai 1920. Ouverture de débits de boissons. Déclaration le 8 mai 1920 par Veuve LECOMPTE née Caquant, ménagère à Illies. Nature de l'établissement projeté : Débits sur place et à emporter ; Situation à Willy, hameau de Illies. Observations : provisoire en attendant son baraquement pour installation au bourg.

Plan

Le 27 mai 1920.
J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint selon votre demande le plan général figuratif de la commune d'Illies en deux feuilles avec alignements proposés ; tous les chemins ont une largeur de 12 mètres.
Vous voudrez bien l'envoyer à M le Préfet ou M Millot, architecte en chef des régions libérées, 2 rue St Bernard, qui le soumettra alors à la commission départementale qui statuera.
En cas d'acceptation je tiens à votre disposition deux autres exemplaires pour la commune.
Vous voudrez bien demander à M le Préfet de donner suite au projet en ce qui concerne les plans de nivellement, d'assainissement etc., qui met à la disposition des communes le personnel spécial pour ce genre de travaux.

Monument aux morts, encore.

Le 26 juin 1920.
M le Préfet du Nord à M le Maire d'Illies.
Par ma lettre du 20 février 1920, relative au projet d'érection dans votre commune d'un monument commémoratif en l'honneur des soldats morts pour la Patrie, je vous ai prié de répondre au questionnaire qui y était annexé.
Les renseignements qui vous sont demandés doivent permettre à M le Ministre des Finances de déterminer le montant de la subvention qui vous sera accordée en proportion de l'effort et des sacrifices financiers faits par votre commune.
Ces renseignements ne m'étant pas encore parvenus,

je vous prie de me les adresser sans aucun retard.
A la lettre du 20 février 1920, il était demandé :
1° Total de la dépense nécessaire à l'érection du monument.
2° Total des souscriptions recueillies dans la commune.
3° Montant du crédit inscrit au budget communal en vue du même objet.
4° Nature des ressources envisagées par le conseil municipal en vue de faire face à la dépense inscrite au budget (emprunt, imposition, fonds disponible).
5° Chiffre de la population d'après le nombre de cartes d'alimentation délivrées au 30 juin dernier.
6° Nombre de centimes communaux.
7° Valeur du centime..

Nomination du Garde-champêtre

Le maire de la commune d'Illies, considérant que le sieur Henri Louis Joseph Planque réunit les aptitudes et les qualités nécessaires pour l'exercice des fonctions de Garde-Champêtre ;
Vu la démission en fait de M Hector Caillet* résultant de sa non réintégration en la commune et du silence qu'il a observé à la suite de la communication qui lui a été faite par lettre recommandée le 28 février dernier des nouvelles conditions de traitement établies par le Conseil municipal en sa séance du 16 du même mois ;
Arrête :
Art 1er – M Planque Henri Louis Joseph, planteur de tabac, âgé de trente ans, est nommé Garde-Champêtre de la commune d'Illies ;
Art 2ème – Le présent arrêté est soumis à M le Préfet du Nord ;
Le Garde prêtera serment devant M le Juge de Paix du canton de La Bassée avant d'entrer en fonctions.
Fait à Illies le vingt-cinq avril mil neuf cent vingt.
• * Hector Caillet était déjà garde champêtre au recensement de 1906.

RETOUR DES HABITANTS

Demande de baraquements

Le 01/06/1920.
Une assurance est prise par Aloyse Vercreyusse, curé, demeurant à Illies, hameau de Willy, pour un baraquement en bois couvert en carton bitumé et servant exclusivement au culte (église provisoire) ou à l'instruction religieuse.
Une autre police d'assurance est prise par M Pierre Brunel, ingénieur chimiste, propriétaire, lui aussi pour un baraquement isolé, construit en bois couvert en carton bitumé sans communauté, contiguïté ni voisinage dangereux ; occupé par l'assuré. Datée au 1/02/1920.

Le 13/06/1920.

Liste des demandes de baraquements faites par les habitants de la commune. Classement proposé par le Conseil Municipal. Cette liste contient 45 demandeurs de baraquement, numéroté de 1 à 45, et 7 demandeurs de hangar ou Nissen Bow. Elle est complétée le 4/8bre/ 1920 du numéro 46 à 64.

Le 14/06/1920. Nous certifions que le nommé CAILLET Louis habitant la commune avant les événements de guerre, ne pourra réintégrer la Commune avant fin juin courant. Le baraquement délivré à ce sinistré ne sera habitable qu'à ce moment là.

Le 8/08/1920. Alexandre Rigaut reconnaît avoir cédé une partie de terrain à Jules Cordonnier pour y installer son baraquement : la location commencera le 1/10/1920

Le 10/08/1920. Eugène Planque, planteur de tabac à Ligny le Grand, demande une maison de 4 pièces pour 2 adultes sur un terrain lui appartenant.

12/08/1920. Vve Debarge, cultivatrice propriétaire, demande une maison de 4 pièces pour 2 adultes et 3 enfants sur un terrain lui appartenant.

Le 19/08/1920. Arsène Crouzet, planteur de tabac propriétaire, demande Nissen Bow pour abriter son tabac sur un terrain lui appartenant.

Le 20/08/1920. Aimable Rousseau, charretier agricole locataire avant la guerre, demande une maison de 4 pièces pour loger 2 personnes adultes sur un terrain appartenant à M Pruvost cultivateur.

Le 1/09/1920. Elisée Caillet, cultivateur, demande un hangar pour loger ses récoltes, sera édifié sur un terrain lui appartenant.

Le 20/09/1920. Céline Hanicotte, journalière, locataire avant la guerre, demande une maison provisoire composée de 3 pièces pour loger 2 personnes à sa charge, 1 adulte et 1 enfant de moins de 16 ans, sera édifiée sur un terrain appartenant à M Carle agriculteur.

Le 14/09/1920. Charles Crespel, menuisier propriétaire d'un immeuble avant la guerre, demande une maison provisoire composée de Nissen Bow pour hangar-abris, sera édifiée sur un terrain lui appartenant.

Le 15/09/1920. Henri Ghestin, cultivateur, propriétaire avant la guerre, demande une maison provisoire pour loger ses récoltes sur un terrain lui appartenant.

16/09/1920. Le chef de la subdivision d'Haubourdin à M le Maire. J'ai l'honneur de vous informer que la subdivision doit recevoir un lot de 250 baraquements existants dans les camps anglais de la région de Boulogne. Ces baraquements dits « Standard » en bois et en tôles, étant de dimensions trop grandes pour être utilisés tels quels, seront aménagés sur place en 3 ou 4 suivant les besoins. Je vous serais infiniment reconnaissant de donner avis aux intéressés et de faire connaître s'il y a lieu pour le 25 novembre dernier

délai, les changements qui doivent être apportés aux ordres d'attribution prescrits par la préfecture, désirant prendre pour cette date les dispositions nécessaires pour l'expédition des baraquements. Les travaux de démontage vont être entrepris incessamment.

Le 20 octobre 1920. Du chef de la subdivision au Maire J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu des observations à cause du grand nombre d'estaminets installés dans les baraquements attribués à la subdivision. Il m'est rappelé, à ce sujet, de ne pas nous départir du but poursuivi qui consiste avant tout à la renaissance rapide du pays et par suite de donner surtout satisfaction, lors de l'attribution des baraquements, aux agriculteurs et ouvriers agricoles. Je vous serais infiniment reconnaissant de tenir compte de cette considération dans les avis que vous êtes appelé à donner à la préfecture pour l'attribution des baraquements demandés pour votre commune.

Le 20/09/1920. Charles Degorre, ouvrier agricole, demande une maison provisoire composée de 4 pièces pour loger 7 personnes 2 adultes et 5 enfants de moins de 16 ans sur un terrain appartenant à M Carle agriculteur.

Le 20/09/1920. Arthur Bourgois, ouvrier agricole, demande une maison provisoire de 3 pièces pour loger 5 personnes, 2 adultes et 3 enfants de moins de 16 ans, édiflée sur un terrain appartenant à Georges Caillet épicier à Illies.

Le 4/10/1920. Liste complémentaire fixant l'ordre d'attribution : 46 Planque Eugène, 47 Bailleul Henri, 48 Pruvost Charles, 49 Pruvost Victor, 50 Leclercq Jules, 51 Vve Debarge, 52 Crouzet Arsène, 53 Rousseau Aimable, 54 Caillet Elisée, 55 Crespel Charles, 56 Ghestin Henri, 57 Bourgois Arthur, 58 Degorre Charles, 59 Hanicotte Céline.

Le 5/10/1920. Nom des personnes ayant eu un baraquement, suivant la liste fournie le 12/07/1920 :

M. CAILLET Elisée, M. DENIS Emile, M. DUMORTIER Joël, M. HUE César, Mlle LEGILLON, Mme Vve LEROY-BAILLEUL, M. BARBRY Léon, M. LEROY Eugène, M. BOUQUILLON-DUQUESNE, M. BAVIERE Modeste, M. DHENNIN Napoléon, M. HOCHART François, M. DELAVAL Jules, Mme Vve CATTEAU-BEAUSSART, Mme Vve LEFEBVRE-BRUNEL, M. VIEREN-DESUETTE, M. LEROUX Henri, M. CAILLET Onésime, M. FREMAUX Emile, M. CAPON Désiré, M. CAPON Adolphe, M. HOUSSIN et CARLE, M. BOURGEOIS Eugène, M. CHOMBART Jules, M. DELELLIGNE Ghngnes (*Charlemagne*), et restant à satisfaire : M. DUPRETZ Albert, Mme Vve DUBOIS-LEIGNEL, M. BONDUEL Désiré, M. LEMESRE Louis, Mme Vve DUBUSSE-LEGRAND, Mme Vve LEZIER, M.

FREMAUX Emile, Mme Vve FENART-BAUDE, M. CARBONNEL-BIEN, M. LEZIER Henri, M. VERLY Henri, M. HOUCQUE Alfred, M. LIENART Victor, M. CROUZET Louis, Mme Vve DELAVAL-HUE, Mme Vve CHARLET, Mlle BLANQUART Sœurs (*sic*), M. DUBUSSE BARIN, M. DUFLOS-HALLART, M. DELAVAL Victor, M. BOTTE Paul, M. CROUZET Augustin, M. LEFEBVRE Anatole.

Le 25/11/1920. Planq Arens, cultivateur locataire d'un immeuble avant sa destruction, demande une baraque type standard pour loger grains, récolte, tabac qui sera édifiée sur un terrain qui lui appartient.

Même date. Veuve Demars demande une Hissen Bow en tôle pour loger ses récoltes, sera édifiée sur un terrain lui appartenant.

1/03/1921. Liste complémentaire : 68 Eugène Bœuf, 69 Robert Saudry, 70 Henri Bavière, 71 Georges Bailleul, 72 Dufay Leplus.

13/03/1921. Liste complémentaire : 73 Crespel Charles, 74 Dubusse Pharaïlde, 75 Hugo Delaval.

25/05/1921. Lliste : 76 Flamby Paul, 77 Vanlancker Alex, 78 Verly Henri, 79 Barbry Henri, 80 Lessart Houque, 81 Caillet Elie, 82 Bachelet Louis, 83 Bocquet Alexandre, 84 Lefebvre Victor, 85 Poulle Antony, 86 Commune d'Illies (Nissen – Bow annexe au presbytère).

Le 27/04/1922. Mme Vve Lesage Hayart sollicite le démontage de son baraquement.

Le 13/08/1922. Le Préfet transmet au maire des demandes reçues pour des baraquements provisoires : Pruvost Charles le 18/07, Pruvost Victor le 15/07, Bailleul Henri le 3/07, Leclercq Jules le 6/08 et Veuve Debarge le 12/08. A mettre sur la liste en tenant compte de l'ordre d'attribution.

Traitements des fonctionnaires

Le 20 juillet 1920. Le Conseil municipal de la commune d'Illies s'est réuni sous la présidence de M Henri Delerue, Maire.

M le Maire rappelle à l'Assemblée que, par suite d'une omission qu'il importe de réparer, les traitements et suppléments des fonctionnaires municipaux et personnel enseignant en exercice à Illies en 1914, n'ont pas été payés pendant les hostilités par suite de la cessation complète des services administratifs dans la commune, conséquence de son évacuation forcée.

Il lui soumet en même temps les demandes qui lui ont été présentées à différentes reprises par les intéressés en vue d'obtenir le paiement de leur traitement pen-

dant les années de guerre, (ce qui s'est fait ailleurs et ce qui a été accordé ici en faveur de notre Percepteur il y a quelque temps).

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Considérant que d'après l'état de situation dressé le 13 juillet courant par M le Percepteur de la Commune et qui sera joint à la présente délibération, la commune peut disposer d'une somme de 19.182fr 25, suffisante pour subvenir à la dépense dont il s'agit ;

Considérant que cette dépense, à cause des préjudices de toutes sortes éprouvés par les susdits et qu'il importe de réparer au plus tôt, présente un caractère d'urgence qui ne permet pas de l'ajourner à l'exercice prochain ;

Vote additionne ment au budget de 1920 l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 11.153fr19 sous le titre de : Paiement des traitements suppléments pour les employés communaux et personnel enseignant pendant les hostilités à imputer sur l'excédent disponible constaté par l'état de situation joint, et en conséquence vote les articles ci-après :

Art 1er M A. Ledru, Instituteur, soit 1.800fr

Art 2ème Me Marie Dhennin, institutrice adjointe, soit 500fr

Art 3ème Me A Gambier, institutrice supp., soit 1662fr 50

Art 4ème Me A Gambier, indemnité de logement, soit 2400fr

Art 5ème Mme Ledru née Tétin Yvonne, institutrice adjointe, soit 275fr

Art 6ème M D Carlier, secrétaire, soit 3.880fr19

Art 7ème M D Carlier, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, soit 637fr 50

Dépense totale 11.155fr19

Vu et approuvé pour ouverture de crédit le 24/07/1920, par le Préfet.

PONTS et CHAUSSEES

Le 17 juillet 1920.

De Ponts et Chaussées service vicinal à M le Maire
J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la liste des ouvriers de votre commune travaillant actuellement pour le service des Ponts et Chaussées.

Si quelques uns d'entre eux sont nécessaires pour la moisson je vous prie de bien vouloir me les signaler. Je suis tout disposé à les licencier pour rendre service aux cultivateurs.

Toutefois, comme l'état des chemins nécessite encore l'emploi de beaucoup de main-d'œuvre, je vous serais reconnaissant de ne me demander que le licenciement des ouvriers qui sont vraiment indispensable aux travaux des champs de votre commune.

Liste manuscrite en marge : DELAVAL Anacharsis,

LEROUGE Henri, CARON Albert, LESAGE Henri, LESY Paul, DUMORTIER Maxime, ROUSSEAU Henri, LEBRUN Henri, SWYCKERQUE Henri.

Monument aux morts toujours

Le 31 août 1920. Le Préfet du Nord aux Maires de l'arrondissement de Lille. La loi de finances du 31 juillet dernier a fixé, en son article 81, les conditions dans lesquelles des subventions seront accordées par l'Etat aux communes pour les aider à l'érection de Monuments aux morts de la Grande Guerre et a établi les barèmes qui doivent servir au calcul de ces subventions.

Cet article est ainsi conçu :

Article 81.- Les subventions accordées par l'Etat aux communes par application de l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919, en vue de glorifier les Héros de la Guerre, seront calculées d'après les barèmes ci-après, en raison du nombre des Combattants nés ou résidant dans la commune, qui sont morts pour la Patrie, comparé au nombre des habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911, et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée.

Les barèmes sont au nombre de deux.

La demande de crédit qui avait été formulée pour permettre l'attribution de ces subventions n'a pu être examinée en même temps que la loi de finances, mais elle sera soumise au Parlement dès la rentrée d'octobre.

Toutefois, afin que votre commune soit mise en possession aussitôt le vote de ce crédit du montant de l'allocation à laquelle elle peut prétendre, je vous prie de vouloir bien m'adresser une demande conformément à l'article 81 susvisé de la loi de finances.

A cet effet, vous aurez à me faire parvenir les renseignements demandés à l'état ci-annexé.

PUITS

Le 04/08/1920. Les résultats et observations des eaux effectués dans la commune d'Illies :

puits Alienne, eau mauvaise, puits à curer, travail signalé au service technique de la reconstruction

puits Vve Bayeux, 6 à 7 m, eau potable

puits Hochedez, 6 m, eau potable

Puits Caillet, 10 m, eau suspecte, vérifier la protection du puits.

Devis du 16/04/1921 par l'architecte pour un puits communal, réparable, à Ligny le Grand derrière la chapelle, dommages de guerre, pour 452fr prix révisable

Familles nombreuses L'académie française vient de choisir 90 familles comptant au moins neuf enfants vivants, ou morts pour la France, et de même lit, aux-

quelles elle distribuera, du 28 novembre au 5 décembre au plus tard 90 dotations de 25.00 francs arrérages de la fondation Cognacq-Jay pour 1920.

Conformément aux clauses de la fondation, elle ne publiera que dans sa séance publique annuelle de novembre, précédant la distribution, les noms de ces familles ; mais nous pouvons dire dès maintenant que l'académie s'est préoccupée d'attribuer en principe une dotation par département du territoire continental de la France, et que les départements présentant le plus grand nombre de familles réussissant les conditions requises bénéficieront à raison d'une seconde dotation par département, des dotations en excédent, ainsi que celles qui n'ont pas pu être attribuées dans certains départements, faute de familles remplissant les conditions.

Les dotations de 25.000 frs seront versées soit au père et à la mère conjointement, soit au survivant des conjoints en cas de décès de l'un d'eux, et ce versement aura lieu sans restrictions.

Les familles qui n'auront pas été dotées en 1920 pourront l'être l'an prochain ou les années suivantes, - l'Académie pouvant distribuer chaque année 2.250.000 frs, à condition qu'elles laissent leurs dossiers au secrétariat de l'Institut qu'elles y ajoutent les faits nouveaux, tels que décès et naissances, qui se produiraient d'une année à l'autre, et naturellement qu'elles déclarent maintenant leur candidature.

Chaque dossier doit contenir :

1° un mémoire détaillé, accompagné d'attestations de personnes notables sur la nationalité, la réputation, la vie, et les mœurs des père et mère.

2° Les bulletins de naissance et de mariage et, s'il y a lieu, du décès des père et mère, les bulletins de naissance de chacun des enfants, ceux morts pour la France compteront comme vivants, et l'on joindra le bulletin de leur décès.

3° Un certificat signé par le maire et revêtu du cachet de la mairie, attestant au 1er décembre de l'année courante (ou morts pour la France. *(sic)* Il manque ici quelques mots.

4° Le montant des contributions, si l'intéressé en paie. Les dossiers pour les dotations de 1921 devront être complets au secrétariat de l'Institut, 23 quai Conti, à Paris, avant le 31 décembre 1920.

Correspondance de l'architecte

Le 9/8bre/1920.

A M Henri Delerue, maire

... Quant au clocher et à l'église, je compte sur toute votre insistance auprès de la Préfecture, comme vous me l'avez dit à notre dernier entretien, pour obtenir le plus vite possible la démolition des abris en ciment

armé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et des ruines en résultant ; afin de nous éviter tout désagrément pour l'avenir et être bien fixé sur l'importance des dégâts. Vous savez du reste aussi bien que moi que le clocher menaçant ruines est condamnable. ...

Le 26 octobre 1920 A M Carlier, greffier de la commune d'Illies

En réponse à votre lettre du 20 qui m'est parvenue hier 25 courant, je vous retourne par un exprès les papiers que vous m'avez adressés avec quelques renseignements.

Il serait préférable que vous vous adressiez de suite aux intéressés ; Directeur, Directrice d'écoles, chef des pompiers, chef cantonnier qui doivent être à même de vous renseigner sur l'estimation de leur mobilier respectif.

Je n'ai reçu aucun dossier ni papier auxquels votre lettre fait allusion concernant Monsieur Vergothen.

Je vous joins inclus le dossier du calvaire situé au cimetière communal selon votre demande.

Faites donc le nécessaire pour remettre immédiatement à la commission cantonale les dossiers que je vous ai adressés, savoir :

1° Presbytère 2° ancienne écoles des filles 3° remise pour pompe à incendie 4° deux maisons ouvrière avec prison 5° chapelle de Ligny le Grand 6° groupe scolaire 7° entrée du cimetière 8° temple protestant 9° calvaire rue du Transloy 10° calvaire du cimetière. Ceux-ci en double exemplaire.

Pour l'église le dossier vous parviendra sous peu, vous remettrez ce dernier séparément avec l'estimation du mobilier que vous aurez à établir.

Etablissements ouverts au public,

Lille le 18 octobre 1920

Le Préfet du Nord,

Vu le Décret du 30 septembre 1920, relatif à la fixation de l'heure de fermeture des établissements ouverts au public

Arrête :

Art 1er – A partir du 24 octobre et jusqu'à nouvel avis, pour tous les établissements ouverts au public, ainsi que pour les soirées dansantes autres que les réunions de familles, l'heure de la fermeture est fixée à 23 heures au plus tard, dans toute l'étendue du département du Nord.

Les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés légaux et la veille de ces fêtes, l'heure de la fermeture est reportée à minuit et demi.

Art 2ème – Des dérogations spéciales aux prescriptions de l'Art 1er pourront être accordées sur demande motivée adressée au Préfet 15 jours au moins à

l'avance, à l'occasion de réunions de corps, fêtes de bienfaisance et fêtes communales annuelles.

Art 3ème – M.M. les Sous-Préfets, les Maires, le commandant de Gendarmerie et les Commissaires de police sont chargés d'assurer l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Pour copie conforme.

Des accidents du travail

Au cours de cette année de 1920.

Le 5/01/1920 à 10h dans le chantier de Ligny le Grand, Gustave Planque, manoeuvre de 26 ans, demeurant à Illies hameau de Gravelin, blessé au cours de son travail en soulevant une pièce de bois Déclaration faite par Eugène Courquin chef de chantier du STE.

Le 16/02/1920 à 9h1/2 dans un chantier à Illies, Eugène Mire, ferrailleur de 32 ans à Illies, a reçu un coup de hachette sur le pouce gauche, plaie ouverte. Déclaration faite par M Thomas frères entrepreneur à Lille.

Le 02/03/1920 à 3h1/2 dans l'établissement de Henri Delerue, industriel à Illies, Désiré Snykerque, journalier demeurant à Illies, passant près d'une cave en cours de déblaiement a manqué pied et est tombé dans cette cave profonde de 1.50m environ, fracture de la 9ème côte droite, incapacité de travail de 3 semaines à 1 mois sauf complications. Déclaration faite par Henri Delerue industriel.

Le 05/03/1920 à 10h du matin, Henri Crouzet, ouvrier agricole de 45 ans, dans les champs à son travail, en voulant mettre en route le moteur d'un tracteur agricole, a été atteint à la face par la manivelle de mise en marche, fracture de la branche inférieure du maxillaire inférieur gauche, fracture de plusieurs molaires inférieures, contusion violente de la face et du cou, incapacité de un mois à six semaines sauf complications. Déclaration faite par Henri Delerue industriel à Illies.

Le 22/03/1920 à 11h du matin, Paul Bachelet, aide mécanicien de 19 ans à Illies, occupé à la batteuse, est monté sur la presse en marche pour dégager un fil de fer, a posé la main sur un mouvement de dé clic qui s'étant réalisé quelques secondes après a occasionné l'accident, désarticulation traumatique du pouce gauche, écrasement de la phalange, plaie contuse et fracture du 4ème métacarpien gauche, incapacité de travail de 2 à 3 mois sauf complications. Déclaration faite par Henri Delerue industriel à Illies.

Le 26/03/1920 à 16h du soir, Marcel Augustin Lesage, manoeuvre de 15 ans à Illies au bourg, chute d'une brique tombant de 8m de hauteur sur l'extrémité du pouce gauche, plaie contuse de l'extrémité du pouce gauche, chute possible de l'ongle, incapacité de travail

de 3 semaines à un mois sauf complications. Déclaration faite par Henri Delerue agriculteur à Illies.

Le 23/04/1920 à 8h du matin sur les lieux des travaux de déblaiement près de l'église, Louis Dutoit, 28 ans de Sainghin en Weppes, a été blessé au cours de travaux effectués dans une cave (glissade), plaie à la face postérieure du coude droit. Déclaration faite par Léonard Codron à Wieres.

Le 28/04/1920 à 6h du matin dans la ferme à Illies, Henri Delaval, charretier de 46 ans à Illies, en faisant un pansement a reçu un coup de pied de cheval qui lui a cassé une côte, fracture de la 8ème côte gauche, 15 jours à 3 semaines d'incapacité de travail. Déclaration faite par MM J Houssin et J Carle.

Le 21/07/1920 à 5h1/2 du soir dans les chantiers d'Illies chez M Carle fabricant de chicorée, Victor Lézier 19 ans manœuvre d'Illies au Transloy, en déchargeant de la chaux en a reçu dans l'œil gauche. Déclaration faite pour la Coopérative l'Egalité à Lille.

Le 03/08/1920 à 3h du soir dans le travail de déblaiement d'Illies, Julien Flambry, 45 ans journalier à Illies, «dans les reins en soulevant un bloc de maçonnerie, lumbago traumatique». Déclaré par Léonard Codron.

Le 09/08/1920 à 7h du soir dans la cour de sa ferme, Fortuné Dambre, 49 ans cultivateur à Illies, ruade de mulet en dételant, contusion dans la région stomacale, une incapacité de travail de 10 jours sauf complications, témoin Raoul Dubois soldat au 509ème régiment d'assaut à Lille. Déclaré par Fortuné Dambre cultivateur à Illies.

Le 23/7bre/1920 à 11h du matin dans la propriété de Charles Derache fermier à Willy, Georges Glorian, 30 ans conducteur à Illies Willy, blessé par locomobile en déplacement, 1) contusions multiples du pied, de la jambe et du genou droits, 2) fracture du péroné droit au 1/3 inférieur, 3) plaie profonde de la cuisse droite. Déclaré par Paul Delerue, entrepreneur de battages.

Le 12/11/1920 à 11h du matin, Louis Lemichez, 18 ans, journalier, voulant décharger un panneau de baraquement d'un camion-auto, a dû lâcher prise par suite de fracture du poignet, fracture de l'extrémité inférieure de radius droit. Déclaré par Lucien Evard chef de la station magasin de La Bassée.

Le 25/11/1920 à 8h du matin dans la commune d'Illies, route d'Herlies, François Louis Pottier, 57 ans charretier à Illies au Bourg, en conduisant un chariot de betteraves, la roue avant gauche du chariot passa sur un gros pavé et retomba sur le pied gauche du charretier, écrasement du pied gauche par roue de chariot, fracture probable des 4ème et 5ème métatarsiens. Déclaré par Henri Delerue industriel et agriculteur à Illies.

Le 25/11/1920 à 4h du soir dans le chantier de réfec-

tion de la voie à Illies rue de la gare, Maurice Dorme, 18 ans à Sainghin en Weppes, en déchargeant du ballast, il a eu les doigts pris entre les tampons, le médius et de l'index de la main gauche, écrasement de deux doigts. Le médius présente une fracture de la 2ème phalange. Déclaré par Noël Clerri chef de chantier entreprise Boulicault à Béthune.

Courrier de l'architecte

Le 19 février 1921

Suite à votre courrier du 17 courant je vous remet inclus les devis «dégats de guerre» pour les immeubles suivants : 1° pour le cimetière pris par les boches 2° additif pour l'église.

Je vous joins en communication le rapport fait par l'agent technique pour l'église qui est à rectifier et à proposer comme suit : « après visite et examen, la commission technique a conclu que l'église ainsi que la tour du clocher étaient à démolir, et que la démolition et déblaiement seront assurés par l'Etat à ses risques et périls.

Assurance

12 mars 1921 L'an mil neuf cent vingt et un le conseil municipal de la commune d'Illies s'est réuni sous la présidence de M Henri Delerue, maire.

M le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'assurer contre l'incendie, les neufs baraquements représentant au total une valeur d'environ 67.000F, selon l'estimation faite par le service de la reconstruction, et employés aux divers services communaux.

Le conseil, après délibération, reconnaît qu'il est absolument nécessaire d'assurer les baraquements communaux contre les risques divers d'incendie, et décide que cette assurance sera faite à la Caisse Départementale d'Assurance contre l'Incendie du Nord, et charge M le Maire de contracter au plus tôt ladite assurance. Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pompe à incendie

Le 27/06/1921 une autre facture même entreprise pour montage d'une pompe aux écoles à Illies pompe applique de 100mm livraison de 6 mètres de tuyaux de plomb à raison de 24fr le mètre fait une soudure pour le raccord des deux tuyaux 2 hommes 8 heures chaque à raison de 3fr25 de l'heure livre 2fr de clous livraison d'un chevron et pièce de bois chevron de 5m40 de long à 2fr50 le mètre pièce de bois 3m de long à 10fr le mètre pour la recherche du forage à 2 hommes pour un total de 391fr scan 338

Chevaux et autres

Etat numérique au 15 janvier 1921

Cet état doit être envoyé au Bureau de recrutement de la subdivision

54 chevaux hongres, 46 juments, 9 mulets, 3 mules soit un total de 112, 1 seul cheval hongre n'a pas atteint l'âge prescrit par la loi.

Forage d'un puits

Le 07/08/1921 Fcture de l'Entreprise de Forage de Anacharsia Malbranque, pompier de Salomé, pour un puits à Laventure : montage d'une pompe dans le puits de la commune, pompe colonne hauteur 1m70 avec plaque filetée sur tuyaux ; un bout de tuyaux galvanisé 100x110 de 0m50 de longueur ; 1 cylindre à fixe de

90 millimètres. Livraison de 4 mètres de tuyaux de plomb 40x4 ; 3 hommes et une demi journée chacun ; pour la somme de 845fr.

Baraquement encore

16/05/1922 ordre de baraquement pour gardien du cimetière

Le préfet du Nord, à Mr le Directeur Général des Services Techniques

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner les ordres nécessaires pour l'édification d'un baraquement destiné à Mr Georges LEDARD, gardien de cimetière militaire à Illies.



Après avoir mis mon patron au courant de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder la semaine dernière concernant la pose, au monument de votre commune, d'une plaque commémorative, composée d'émaux funéraires, qui perpétueraient le souvenir des soldats et victimes civiles, morts pour la France, nous avons pris la décision suivante :

Si vous voulez bien nous le permettre, il serait préférable que nous assistions (comme nous l'avons déjà fait en pareil cas) à la réunion du conseil municipal, en ayant comme modèle, un panneau décoratif complètement terminé que nous apporterions avec nous, à la date que vous voudrez bien nous fixer, et qui donnerait aux membres du conseil, réunis, une idée plus exacte du projet, que ne l'aurait fait, l'échantillon qui aurait accompagné ma lettre.

En outre, toutes conditions, pourront être fixées sur place, ce qui donnera lieu à aucun équivoque.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accéder à notre demande, recevez Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Monsieur Roger Brel, représentant la maison Clerbout, 4 rue Thiers, Lille, Nord

**Il est fait ici mention d'un camp de prisonniers à Illies
en 1919 - 1920**

PRÉFECTURE DU NORD

Lille le 17 Juillet 1925
97, Rue d'Esquermes

SERVICE TECHNIQUE
DE
RECONSTITUTION

Objet : 70423A

Le Chef de Subdivision

à Monsieur le Maire de la Commune d'ILLIES

Président du Bureau de Bienfaisance

à ILLIES

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier relatif à l'occupation du terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance, pour un camp de prisonniers de guerre à ILLIES, a été examiné et la Commission a conclu à l'offre d'une indemnité de 456 F.05 pour location du 1er Avril 1919 au 31 Décembre 1920.

Je vous remets donc ci-inclus, un état d'indemnité de servitude arrêté à la somme précitée que je vous prie de vouloir bien me retourner après l'avoir revêtu de votre signature, accompagné de la somme de QUATRE FRANCS QUATRE VINGTS (I), montant du timbre de dimensions à apposer sur cette pièce comptable.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



(I) en un mandat poste ordinaire à l'ordre de M. le Chef de Subdivision de l'Arrondissement de LILLE.

EDITION DU SOIR N° 156. — 103 ANNEE.

ÉCHO DU NORD

15 cent. LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA RÉGION DU NORD 15 cent.

15 JUILLET 1921

SOUS LE SOLEIL IMPLACABLE

Nous continuons à rôtir, mais on commence à espérer
que le temps « pourrait » changer

La situation culturale est lamentable

On nous signale de divers côtés que nombre de sources d'eau sont tarées

La sécheresse persistante et prolongée nuit considérablement à la culture, en général, dans toute la région. Les blés, pour la plupart, sont assez beaux, certaines emblavures d'avoines sont assez satisfaisantes, tandis que d'autres présentent une récolte d'aspect maigre.

Les plantes-racines, betteraves, chicorées, carottes fourragères, ne pivotent pas, faute d'eau et de nombreux champs de betteraves sont, en outre, atteints de maladies parasitaires ; de même la pomme de terre, dont les tubercules sont au-dessous du volume normal.

D'autre part, la culture maraîchère, très languissante, est menacée de ruine.

Le mal est particulièrement grand dans les sols pauvres, les terres légères.

A Merville, les cultures fourragères et maraîchères sont très éprouvées.

A Dunkerque, les cultures en terre argileuse souffrent moins que les autres, où le mal est très grand.

A Hénin-Liétard, les betteraves, tardivement semées, sont bien près de disparaître ; quant aux autres, elles sont attaquées par les pucerons.

A Anor, on donne le foin de réserve, récolté en juin, au bétail, l'herbe des pâtures étant insignifiante.

Dans l'arrondissement de Saint-Omer, les pâturages sont brûlés, les légumes en péril, certaines avoines compromises.

A Busigny, nombre de sources d'eau sont tarées, comme on ne le vit jamais ; les 2/3 des puits sont à sec. La culture du houblon inspire les plus vives inquiétudes, en proie qu'elle est aux insectes.

Dans la région de Saint-Pol, les puits sont

La navigation fluviale va être réduite

Incessamment — le 15 juillet probablement — va être mis en application un arrêté des préfets du Nord et du Pas-de-Calais, prescrivant que l'enfoncement normal des bateaux soit réduit de 0 m. 30 sur l'Aa, le canal de Furnes, la Haute-Colme, la Basse-Colme et sur une partie du canal de Bourbourg, entre le Guindal et Bourbourg.

Les tonnages de 280 tonnes seront réduits à 220. Les bateaux devront être déchargés en cours de route de l'excédent de leur tonnage le cas échéant.

En temps normal, l'enfoncement est de 1 m. 80 sur l'Aa, le canal de Bourbourg et la Haute-Colme. Il est de 2 m. 10 sur le canal de Furnes et de 1 m. 50 sur la Basse-Colme.

C'est la longue période de sécheresse qui, en abaissant sensiblement le niveau de certains cours d'eau, a obligé l'administration supérieure à prendre les mesures ci-dessus. Même, ne s'a-t-on dit, si, dès maintenant, nous entrions dans une période pluvieuse, il faudrait deux mois pour rétablir la situation normale. Et c'est grâce aux eaux provenant du « dénoyage » des mines de charbon qu'en trafic relatif, par voie d'eau, pourra continuer, cette année, même si la sécheresse persistait.

Car ce dénoyage constitue une source considérable pouvant procurer jusque 200.000 mètres cubes d'eau par jour.

La restriction qui va être apportée dans la navigation fluviale va causer un grand préjudice à la batellerie, dont le fret a baissé considérablement depuis un an. Deux exemples : 1° Pour les transports de houille, sur le parcours de Dunkerque à Paris, le fret était de 48 fr. la tonne en mai 1920 ; dans le même mois, en 1921, il n'était plus que de 17 fr., alors qu'en février 1921 il était encore de 45 fr. la tonne ; 2° Sur le parcours de Béthune à Paris, le fret, en mai 1921, était de 11 fr. 75 par tonne de charbon, après avoir été à 22 fr. 75 en fé-

A Busigny, nombre de sources d'eau sont tarries, comme on ne le vit jamais ; les 2/3 des puits sont à sec. La culture du houblon inspire les plus vives inquiétudes, en proie qu'elle est aux insectes.

Dans la région de Saint-Pol, les puits sont asséchés, surtout à Le Parc, point culminant du pays. La deuxième coupe des foins sera nulle. Les blés, par contre, sont beaux.

Dans le canton de Solesmes, le rendement en grains sera déficitaire, et moyen en paille. L'orge donne une demi-récolte, le seigle un rendement ordinaire, les fèves fourniront un quart de récolte.

Dans la région d'Étaples, les blés sont passables. Quant aux avoines, la récolte sera presque nulle. Les betteraves ne poussent pas. Les jardins sont en lamentable état ; beaucoup de jeunes arbres fruitiers sont morts, par suite du manque de pluies. Les pâturages sont complètement brûlés.

Pénurie d'eau partout.

On nous annonce de Paris que M. Corlier, maire de Mailly-Maillet (Somme) a adressé la lettre suivante à un de nos confrères :

« Dans nos communes — écrit l'honorable maire, — nous sommes heureux des quelques mares stagnantes formées des mines et des trous d'obus des champs de bataille d'Hébuterne et de Serre.

« Et en face du problème angoissant qui est à la veille de devenir néfaste, nous voyons des équipes d'ouvriers belges démonter les tuyautages et organisations d'eau potable que les Anglais avaient su créer très ingénieusement.

« C'est désolant et chacun se demande quel est le mauvais génie directeur faisant passer son négoce « ferrailles », avant tous les besoins humains. »

de 45 fr. la tonne en mai 1920 ; dans le même mois, en 1921, il n'était plus que de 17 fr., alors qu'en février 1921 il était encore de 45 fr. la tonne; 2° Sur le parcours de Béthune à Paris, le fret, en mai 1921, était de 11 fr. 75 par tonne de charbon, après avoir été à 22 fr. 75 en février 1921 et à 38 fr. en mai 1920.

Il est vrai que le tarif de halage a, de son côté, subi une baisse, mais beaucoup moins sensible : de 20 p. 100, en moyenne, nous a-t-on affirmé.

La situation est sérieuse, on le voit. L'Aa est en ce moment alimentée par l'eau provenant du dénoyage des mines. Le niveau normal de navigation, dans ce cours d'eau, est de 2 m. 30. Il est descendu à 1 m. 95.

Actuellement, des bateaux sont échoués dans l'Aa, qui est une voie importante, puisqu'il y passe annuellement 1 million de tonnes environ, contre 3 millions avant la guerre.

Par suite de la sécheresse, la navigation y a cessé pour les grosses péniches de 280 tonnes.

Les mares d'Arleux qui, paraît-il, ont des réserves d'eau formidables, alimentent la Sensée, la Scarpe et la Deûle. Le niveau de ces rivières et canaux, de même que celui de l'Escaut et de la Lys, n'est pas, en ce moment, un objet de préoccupations pour les services de la navigation.

L'irrigation des grandes régions agricoles dû être réduite d'environ un tiers.

En temps ordinaire, on distribue aux « Wateringues », ou canaux d'irrigation, du Nord et du Pas-de-Calais, 105.000 mètres cubes d'eau par jour.

Les surfaces à irriguer sont, pour le Nord, de 40.000 hectares, et pour le Pas-de-Calais, de 30.000 hectares.

« Principaux évènements climatiques de l'année 1921 : sécheresse durable et historique, fortes chaleurs, canicule, vague de froid en novembre et début décembre.

Juillet 1921 reste extrêmement sec, absolument sans pluie dans la Beauce, le pays de CAUX et la Picardie - **du 22 mai au 11 juillet 1921**, il ne tombe que 2mm à Paris - le seul puits de l'île de Molène (Finistère) est à sec - cette sécheresse concerne également la Hollande et l'Angleterre (le débit de la Tamise est réduit à 1/10ème) - **Juillet 1921** est aussi le plus chaud depuis plus d'un siècle - la vague de chaleur atteint son maximum **les 28 et 29 juillet 1921** où l'on mesure des températures supérieures à 38° sur les trois quarts de la France (40 à 42° à Vesoul, Besançon, Albertville, Bourg en Bresse et Moulin) - **le 13 juillet 1921**, on observe également une chaleur torride et un maximum de 44°8 aurait été mesuré à Bourg - il s'agit de la valeur non officielle la plus élevée mesurée à l'ombre, en France - **le 28 juillet 1921**, des orages dévastateurs se produisent sur de nombreux départements - on observe quelques tornades. Le vent déclenche des incendies en Champagne et le village de LOISY sur Marne est totalement détruit. »

Sont locataires en 1921 du Bureau de Bienfaisance

Henri LEROUX à Illies

44 ares 30 section A n° 950 à Illies
10 ares 34 section A n° 1050 à Illies

Henri DELERUE à Illies

124 ares 04 section A n° 553 à Illies
57 ares 59 B n° 60 à Illies
70 ares 88 section B n° 359 à Illies

Jules CHOMBART à Illies

26 ares 58 section A n° 982 à Illies

CARLE - HOUSSIN à Illies

20 ares 22 section A n° 292 à Illies
62 ares 02 section A n° 342 à Illies

Eugène LEROY à Illies

39 ares 87 section A n° 337 à Illies
39 ares 44 section A n° 328 à Illies
35 ares 44 section A n° 273 à Illie
11 ares 07 section B n° 307 à Illies

Louis DENIS à Illies

70 ares 88 section B n° 20 à Illies

Vve LESAGE-HUE à Illies

57 ares 59 section A n° 904 à Illies

Elie CAILLET à Illies

62 ares 02 section A n° 1170 à Illies
70 ares 88 section A n° 965 à Illies

Victor LEFEBVRE à Illies

17 ares 17 section A n° 27 à Illies

Elisée CAILLET à Illies

57 ares 59 section A n° 903 à Illies

Louis DESCAMP à Illies

26 ares 58 section A n° 156 à Illies

Appolinaire PLANCQ à Illies

53 ares 16 section B n° 270 à Illies

Eugène BŒUF à Illies

44 ares 30 section B n° 295 à Illies

Ismaël et Oscar CAILLET à Illies

24 ares 36 section A n° 647 à Illies

Onésime CAILLET à Illies

26 ares 58 section B n° 433 à Illies
35 ares 44 section A n° 651 à Illies
88 ares 60 section B n° 968-969 à Illies

Samuel CARPENTIER à Illies

57 ares 59 section B n° 45 à Illies

Victor PRUVOST à Illies

35 ares 44 section A n° 1147 à Illies

CROUZET-CADET à Illies

17 ares 72 section A n° 675 à Illies

Henri HAYART à Illies

22 ares 15 section B n° 557 à Illies

Georges CAULLET à Illies

35 ares 44 section B n° 377 à Illies

MASURE-CAILLET à Illies

70 ares 88 section B n° 360 à Illies
70 ares 88 section B n° 461 à Illies
6 ares 64 section A n° 868 à Illies

Arthur SION-DEFRANCE à Carnin

31 ares 02 section A n° 337 à Carnin

DHENNIN-GHESTIN à Illies

53 ares 16 section ? n° ? à Herlies

Augustin ROUSSEL à Herlies

1 ha 06 ares 32 section B n° 193 à Herlies

Charles EMPISSE à Herlies

88 ares 60 section ? n° ? à Herlies

Omer DHALLUIN à Illies

31 ares 01 section A n° 1210 à Illies
22 ares 15 section B n° 440bis à Lorgies

Eugène LEROY à Lorgies

53 ares 16 section B n° 522 à Lorgies

Jules HAYART à Illies

19 ares 93 section B n° 496 à Lorgies

Charles AERENS à Illies

35 ares 44 section C n° 358 à Lorgies